

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
LE MARDI, 20 JANVIER 2015 À 19 H**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC
4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2014
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 5.1 Procès-verbaux du comité exécutif des 9, 11 et 23 septembre 2014 et du 7 octobre 2014
  - 5.2 Relevé prévu à l'article 360.2 de la L.E.R.M.
  - 5.3 Rapport de la situation financière du régime de retraite des employés de la Ville et du régime de retraite des policiers de la Ville
  - 5.4 Rapport de madame Chantal Deschamps, Ph. D., mairesse - travaux urgents - Conduite d'aqueduc boulevard Pierre-Le Gardeur
  - 5.5 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 3 novembre 2014
6. P.I.I.A.
  - 6.1 Aréna de Repentigny / Les Enseignes Multi Visuel - 80, boulevard Brien
  - 6.2 Centre Améthyste / Enseignes Décor Design - 537, rue Notre-Dame
  - 6.3 Hans Alder Électrique / CMD Signalisation Architecturale - 310, rue Saint-Paul
  - 6.4 Bistro Burger - 280, boulevard Louis-Philippe-Picard
  - 6.5 La Pré-Maternelle Le Baluchon - 20, rue Valmont
  - 6.6 Construction Tapco - 486, rue du Village
  - 6.7 Idée en Tête - 885, rue Notre-Dame
7. SÉCURITÉ URBAINE
  - 7.1 Modification des limites de vitesse - tronçons du boulevard Pierre-Le Gardeur (2014-0132)
8. ADOPTION DE RÈGLEMENTS
  - 8.1 Règlement numéro 417 : Règlement décrétant des dépenses relatives au réseau routier ainsi qu'un emprunt de 2 085 000 \$ à ces fins
  - 8.2 Règlement numéro 418 : Règlement décrétant la réalisation d'études préliminaires pour l'aménagement d'une passerelle au pont d'étagement Brien ainsi que le paiement de la quote-part de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration intervenue entre elle et le gouvernement du Québec concernant la réfection du pont d'étagement Brien au-dessus de l'autoroute 40 ainsi qu'un emprunt de 3 200 000 \$ à ces fins (document déposé séance tenante)
  - 8.3 Règlement numéro 419 : Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'équipements dans les parcs de la Ville et leur mise à niveau ainsi qu'un emprunt de 1 158 000 \$ à ces fins
  - 8.4 Règlement numéro 420 : Règlement décrétant l'acquisition de logiciels fonctionnels et d'équipements pour différents services municipaux ainsi qu'un emprunt de 618 000 \$ à ces fins
  - 8.5 Règlement numéro 421 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection d'une partie de la fenestration de l'hôtel de ville et de l'amélioration de l'isolation du quartier général de la police ainsi qu'un emprunt de 668 000 \$ à ces fins

9. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Repentigny, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2015.

*Louis-André Garceau*

---

**M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, greffier**